

CARNET DE VOYAGE



DESTINATION
2041

Révision de la charte du Parc

24 décembre 2024

En 2023, les travaux de révision ont permis d'aboutir à une première version du projet de charte le 20 décembre 2023.

Cette version est issue de l'examen des 2099 remarques des acteurs du territoire suite à une consultation de 4 mois sur la base d'une version martyre du projet de charte écrite le 1^{er} mars 2023.

En 2024, cette première version a été soumise aux avis nationaux et régionaux qui, une fois reçus (pour le dernier le 30 octobre 2024) et examinés par la Commission Charte, ont donné naissance à une deuxième version du projet de Charte « Destination 2041 ». Cette nouvelle version est actuellement à l'examen de l'Autorité environnementale, un examen qui s'achèvera le 14 février 2025.

.....

CHEMIN PARCOURU

Avec tous les élus et techniciens des structures signataires de la charte

En 2021

- 5 ateliers de concertation territorialisés pour un diagnostic sensible du territoire et une projection en 2041 - 120 participants ;
- 11 présences du Parc sur des événements grand public pour recueillir la parole des habitants - 148 contributions.

En 2022

- 6 grands cafés pour alimenter la 1^{ère} version de charte, accompagnés du Bureau d'Étude Kaléido'Scop - Kap-projets - Actees :
 - ↳ 3 en avril : 128 personnes,
 - ↳ 3 en juin : 150 personnes,
- 3 ateliers de co-écriture, chacun proposés sur 2 créneaux horaires différents - 144 participants ;
 - ↳ le 25 octobre 2022, pour l'appropriation et la priorisation des orientations, mesures et dispositions de la future charte,
 - ↳ le 21 novembre 2022 pour travailler sur les ambitions,
 - ↳ le 13 décembre 2022 pour travailler sur les engagements.

En 2023

- 1 version martyre du projet de charte produite le 1^{er} mars
- Lancement de l'évaluation environnementale du projet de Charte, qui se réalisera sur chaque version de ce projet, par le Bureau d'étude AcerCampestre

- 4 mois de consultation des acteurs du territoire sur la version martyre de la Charte et 11 réunions ayant permis la rencontre de 146 élus et techniciens : 2 099 remarques récoltées émanant de 55 collectivités, EPCI, État et partenaires techniques du Parc
- 2 conférences-débat organisées suite à la consultation sur des sujets nécessitant une recherche plus importante du consensus, avec 80 participants à la conférence-débat sur « énergie versus paysage et sobriété carbone » et 115 personnes à la conférence-débat sur « agriculture, alimentation et adaptation au dérèglement climatique »
- 1 nouvelle version de la Charte dite version 1 présentée au Comité syndical le 20 décembre 2023 pour soumission aux avis régionaux et nationaux, écrite après examen des retours de la consultation et des conclusions des conférences-débats lors de 5 réunions entre l'équipe technique, le Président et les Vice-Présidents du Syndicat mixte du Parc et 8 réunions de la Commission Charte.

En 2024

- 1 assemblée territoriale le 11 avril pour une remobilisation du territoire en prévision de la visite des instances nationales 58 participants
- 80 acteurs du territoire mobilisés pour la visite des rapporteurs de la commission espaces protégés du Conseil national de la protection de la nature, de la Fédération des parcs naturels régionaux de France et du Ministère de l'écologie les 30 et 31 mai
- Audition d'une délégation du Pilat par la commission espaces protégés du Conseil national de la protection de la nature le 17 juin
- Réception du dernier avis, celui de l'État, favorable avec recommandations, comme tous les autres, le 30 octobre
- Validation, par le Comité syndical, d'un second projet de charte le 6 novembre à transmettre à l'Autorité Environnementale pour avis.

PROCHAINES ESCALES EN 2025

- Réunions publiques de présentation du projet de charte :
 - ↳ 20 janvier à 18h30, salle des fêtes de Saint-Romain-Lachalm,
 - ↳ 22 janvier à 18h30, Maison du Parc à Pélussin,
 - ↳ 27 janvier à 18h30, salle Jacques Esterel à Bourg-Argental,
 - ↳ 5 février à 18h30, Maison du temps libre à Saint-Paul-en-Jarez,
 - ↳ 10 février 2025 à 18h30, salle des fêtes à Les Haies ;
- 27-28 Janvier 2025 : visite de l'Autorité environnementale ;
- 14 février 2025 : réception de l'avis de l'Autorité environnementale ;
- 19 février 2025 : validation du mémoire en réponse de l'autorité environnementale et arrêt de la Charte par le Comité syndical élargi aux collectivités altiligériennes et ardéchoises ;
- Entre mars et avril 2025 : enquête publique ;
- mai-juin : prise en compte des résultats de l'enquête publique pour établissement d'une 3^{ème} version de la Charte.

Au compteur

- Pour les élus de la commission révision de la Charte :
27 réunions
- Pour l'équipe technique du Parc du Pilat
 - ↳ En 2021 : 4 364 heures (soit 2,7 ETP)
 - ↳ En 2022 : 3 968 heures (soit 2,5 ETP)
 - ↳ En 2023 : 5 197 heures (soit 3,2 ETP)
 - ↳ En 2024 : 3 613 heures (soit 2,2 ETP)

DÉJÀ DANS NOTRE VALISE

Les documents ci-dessous sont téléchargeables en cliquant [ici](#)

- Rapport environnemental - Novembre 2024
- Version 2 du projet de Charte - Novembre 2024
- Avis de l'État sur la version 1 du projet de Charte - Octobre 2024
- Avis de la Commission espaces protégés du Conseil national de protection de la nature sur la version 1 du projet de Charte - Juillet 2024
- Avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sur la version 1 du projet de Charte - Juin 2024
- Avis de la Région sur la version 1 du projet de charte Mars 2024
- Version 1 du projet de charte - Décembre 2023
- Mémoire en réponse à l'avis d'opportunité de l'État Mars 2023
- Version martyre du projet de Charte - Mars 2023
- Note d'enjeux de l'État - Octobre 2022
- Évaluation de la charte objectif 2025 - Septembre 2022
- Évaluation de l'évolution de la biodiversité - Juillet 2022
- Diagnostic de territoire et son résumé - Mars 2022
- Note d'orientation - Février 2022
- Avis d'opportunité de la Région et délégation de la maîtrise d'ouvrage de la Révision au Parc - 29 avril 2021.
- Avis d'opportunité de l'État favorable pour le lancement de la révision - 17 décembre 2021
- Étude de préfiguration du périmètre - mai 2020

Le Président et son équipe technique restent à la disposition des collectivités pour échanger sur la révision de la charte à tout moment.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes